

Kigali, le 26 mai 1961.

N° 727/G.02

TRANSMIS copie pour compétence à Monsieur  
le Préfet de et à KIBUNGU.-

2109 | A: 23 | 02 | Prefet  
| 12 | 6 | 61



LE MINISTRE DE LA JUSTICE,  
A. MAKUZA,

/COPIE/

KAREGE, Syridion  
Commune Rwesero  
Préfecture de NYANZA.

Kigali, le 17 Mai 1961.

OBJET:  
Demande d'attestation  
de licenciement.

A Monsieur MAKUZA, A., Ministre de la Justice

à

K I G A L I.

Monsieur le Ministre,

Faisant suite à ma demande de réengagement, datée du 10 Avril 1961, je me permets très respectueusement de vous demander de bien vouloir me délivrer une attestation favorable pour un engagement éventuel dans les autres services, en attendant que vous ayiez la possibilité de me réintégrer dans ma carrière judiciaire qui rencontre ma préférence.

En effet, Monsieur le Ministre de la Justice, il est inconvenant et même couteux, d'attendre dans le chômage prolongé, un service à longue date.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre de la Justice, avec mes remerciements anticipés, l'expression de ma haute considération.

sé) Karege, Syridion.